

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/7-1/24

Nombre de conseillers :

- ◇ en exercice : 11
- ◇ présents : 9
- ◇ votants : 11
- ◇ pour : 11
- ◇ contre : 0
- ◇ abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 Avril 2024.

Présents : JEANFREU Christiane, SPERANDIO Marc, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, BELOTTI Magali, BASTIDE Patrick, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle.

Absents excusés : MARTINEZ Jean-Claude (a donné procuration à CAMPS Delphine), MALET Thierry (a donné procuration à CANCIAN Pierre).

Secrétaire de séance : BELOTTI Magali.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions budgétaires M49 pour le service eau qui s'établissent comme suit pour l'année 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
<i>FONCTIONNEMENT</i>	71 833, 67	71 833, 67
<i>INVESTISSEMENT</i>	124 942, 97	124 942, 97
TOTAL DU BUDGET	196 826, 64	196 826, 64

OBJET :

**Approbation du budget
primitif M49 du service
eau pour l'exercice
2024**

Après et après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **APPROUVE** le budget primitif M49 du service d'eau pour l'exercice 2024 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau des propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Magali BELOTTI

Le Maire,

Christiane JEANFREU





**REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX L^r**

16 AVR. 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous-Préfecture le : **16 AVR. 2024**

De sa publication le : **16 AVR. 2024**